



Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud  
26 Avenue Henri Petonnet  
86370 Vivonne

## DELIBERATION N°2024-10

Convocation	18 mars 2024
Conseil Syndical du	25 mars 2024
Lieu	Siège social du SMVCS
Horaire	18h00

Président de séance	M.Philippe BELLIN
Secrétaire de séance	M.Fredy POIRIER

Membres en exercice	51
Quorum	25

Présents	25	M.TEXIER Stéphane, M.TILLET François, M.GRIMAUD Jean-Paul, M.SUIRE Sébastien, M.DILLOT Jean-François, M.MAURY Jean-Pierre, Mme BOIRON Noëlle, M.DUTAUPT Patrick, M.FORTHIN Benjamin, M.BELLIN Philippe, M.BIBAUD André, M.GIRARDEAU Jules, M. LATU Roland, M.PICHON Gilles, M.QUINTARD-MELOUKI Jacqueline, M.CACLIN Philippe, M.BARBOTIN Bernard, M.CHAPLAIN Christian, M.CINQUABRE Jean-Christophe, Mme GIRARD Sandra, M.BOUCHET Roland, Mme RENOUARD Chantal, Mme JEAN Gisèle, M.POIRIER Fredy et M.BOUILLEAU Thierry
----------	----	---

Excusés	8	M.GREGOIRE Philippe, M.THOMASSE Gabriel, M.BEAU Jacky, M.LAFRECHOUX Joël, M.GARGOUIL Francis, Mme BRANGER Geneviève, Mme SENELAS Rozenn, M.LEONET Frédéric
---------	---	--

Absents	18	Mme VERGNAUD Sophie, M.JESBERGER Gilles, M.ROBERT René, M.BORDEVAIRE Nicolas, M.LE GUERN Romain, M.CARRETIER Michel, M.POIRIER Gilles, M.MARTIN Alexis, M.TOURENNE Cyrille, M.FRICONNET Jean-Luc, M.BOCK François, M.THEVENET Roland, M.CHASSIN Julien, M.GAYET Olivier, M.CAQUINEAU Bernard, M.SAINT LAURENT Gérard, M.JARASSIER Michel, M.BOIRON William
---------	----	--

Observations	M.GARGOUIL Francis donne pouvoir à M.BOUCHET Roland. M.GREGOIRE Philippe donne pouvoir à M.TEXIER Stéphane. M.TEXIER Stéphane est arrivé à 18h35.
--------------	---

Projet de délibération	Modalité de calcul de la participation Hors GEMAPI 2024
------------------------	---

Vu les articles 10.2, 10.2.3 et 17.2 des statuts du Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud,

Les délégués pouvant se prononcer pour cette délibération en raison de la compétence Hors GEMAPI (art.10.2.3) sont les délégués suivants :

### AR Prefecture

086-200058832-20240325-2024\_10-DE  
Reçu le 02/04/2024

BOIRON Noëlle, BORDEVAIRE Nicolas, CARRETIER Michel, DILLOT Jean-François, DUTAULT Patrick, FORTHIN Benjamin, GEORGEL Sophie, GREGOIRE Philippe, GRIMAUD Jean-Paul, JESBERGER Gilles, LE GUERN Romain, MAURY Jean-Pierre, POIRIER Gilles, ROBERT René, SUIRE Sébastien, TEXIER Stéphane, THOMASSE Gabriel, TILLET François et VERGNAUD Sophie.

Le Président rappelle que les 19 élus Hors GEMAPI sont les seuls à se prononcer pour cette délibération.

Il propose à l'assemblée une participation forfaitaire unique annuelle pour la compétence Hors GEMAPI 2024. Il annonce une cotisation de 200 € par commune et par an pour un produit attendu de 3 800 € en 2024.

**Après examen de la délibération, il est proposé aux délégués Hors GEMAPI :**

- Une cotisation forfaitaire par adhérent Hors GEMAPI
- Une cotisation de 200 € par an et par collectivité

POUR	11	Sur 19 élus Hors GEMAPI
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
NE PREND PAS PART AU VOTE	0	

**RESULTAT DU VOTE**

**ADOPTE**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, et  
et an susdits

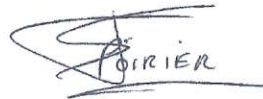
Pour extrait conforme

Le Président,

M. Philippe BELLIN

Le Secrétaire,

M. Fredy POIRIER



Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le	
Publication le	
Notification le	

**AR Prefecture**

086-200058832-20240325-2024\_10-DE  
Reçu le 02/04/2024